

BULLETIN DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 4 Juin

Syndicat des Eleveurs de la Race Bovine Nantaise

Un certain nombre de personnalités agricoles du département, faisant partie notamment de la Chambre d'Agriculture et de l'Office agricole, ont pensé à l'opportunité de la création d'un Syndicat d'élevage des animaux de la race nantaise et invitent en conséquence les éleveurs intéressés à bien vouloir assister à l'assemblée constitutive de ce groupement, qui doit se tenir à Nantes, le samedi 28 mai prochain, salle des Sociétés Savantes, 34, rue de la Fosse, à 14 heures précises.

Le Syndicat se propose de remettre en honneur l'élevage du bétail nantais, si indiqué dans une grande partie du département, en l'encourageant et le dirigeant. Il sera un agent de liaison entre les éleveurs des différentes régions et contribuera enfin, d'accord avec la Commission départementale du Herd-Book Parthenais-Nantais, à tenir le livre généalogique de la race.

Aussi faut-il espérer que cet appel sera entendu. Le Comité d'organisation.

LA SITUATION Les Engrais

La campagne des engrais pour les choux et les racines est ouverte depuis le commencement du mois et les commandes nous arrivent plutôt très abondantes.

Les expéditions se font jusqu'ici assez régulièrement. Nous engageons toutefois nos adhérents à ne pas attendre la première quinzaine de juin pour nous adresser leurs ordres ou les remettre à nos agents.

A cette époque, les cultivateurs devraient être fixés sur leurs besoins et être assez sages pour nous les faire connaître. S'ils y voient un avantage, qu'ils nous indiquent la date à laquelle ils désirent voir exécuter leurs commandes, et nous fournisseurs prendrons les dispositions nécessaires pour les exécuter en temps voulu.

Se rappeler que la ristourne de 12 centimes par degré sur les scories ne jouera que pour les commandes de wagons complets nous parvenant au plus tard le 25 mai. Après cette date, la ristourne ne sera plus que de 8 centimes par degré, et par 100 kilos bien entendu.

Chambre d'Agriculture DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Compte Rendu de la première Session

MAI 1927

Le lundi 9 mai, s'est réunie, pour la première fois, à la Préfecture, la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, élue en février dernier.

Rappelons qu'elle se compose de :

MM. d'Anthènais, Baranger, Bernier, de Camiran, Chevalier, de Clerville fils, Dejoie, Dutreix de la Courde, Ernoul de la Protée, de la Gournerie, Herbert, Joyau, Henri Le Cour, Grandmaison, Louis Lefevre, Raymond Lefevre, Le Quén de Entremause, Leray, Létourneau, Mabilais, Marin, P. Pichelin, de la Rochemaucé, de Sesmaisons, et à titre consultatif, MM. Danguy, directeur des services agricoles, et Michel, directeur des services sanitaires vétérinaires. Tous les membres étaient présents.

M. le Préfet ouvre la séance en rappelant les dispositifs principaux de la loi et des décrets sur la création et le fonctionnement des Chambres d'Agriculture. Puis il appelle au fauteuil présidentiel M. Chevalier, doyen d'âge, avec, comme secrétaire, M. Le Gouvello, le plus jeune membre de l'assemblée.

M. Chevalier exprime sa joie de présider le premier la Chambre d'Agriculture; puis on procède à l'élection du bureau.

Sont élus : MM. Président..... DE SESMAISONS, 1er vice-président... DE CAMIRAN, 2e vice-président... BARANGER, Secrétaire..... RAYMOND LEFEUVRE, Secrétaire-adjoint... LE GOUVELLO.

M. de Sesmaisons remercie ses collègues et invite la Chambre à se mettre aussitôt au travail.

MM. Louis Lefevre, Mabilais et Joyau sont nommés membres de l'Office agricole.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Préfet demandant à la Chambre son avis sur une modification du Code de la route.

Après observation de MM. Le Guéal, d'Anthènais et Létourneau, la Chambre :

« Considérant que les Chambres d'Agriculture n'ont aucune ressource, émet le vœu que la loi sur les Chambres d'Agriculture soit remaniée et qu'un nouveau texte de loi leur accorde des ressources prises notamment sur les bénéfices du Pari Mutuel, sans augmentation du prélèvement fait sur les paris. »

Sur la proposition de M. Louis Lefevre, la Chambre demande que le coefficient uniformément appliqué à toutes les valeurs locatives, soit réduit, variable tous les ans, suivant la production effective de l'année écoulée après avis des Chambres d'Agriculture, qu'en tout cas il ne soit fixé qu'en vue de servir de base vraiment équitable à une évaluation forfaitaire du bénéfice, demande aussi qu'en cas d'imposition sur les bénéfices réels, l'Administration des Contributions directes use d'une large tolérance dans l'appréciation des justifications produites par le contribuable de bonne foi, que notamment, si, malgré l'extrême difficulté de tenir une comptabilité agricole, le contribuable produit des comptes, ces comptes (comme ils sont admis en matière commerciale) ne soient point exigés du 1er janvier à fin décembre, mais acceptés à quelque époque que soit leur point de départ, suivant les usages locaux ou la nature de l'exploitation.

Sur la proposition de M. Louis Lefevre, la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, remerciant les grandes Associations agricoles de l'initiative qu'elles ont prise de protester contre les dispositions du projet de loi, concernant les produits agricoles, et de présenter des observations, constatant l'heureux résultat de leurs démarches et les modifications déjà apportées au projet initial par la Commission des douanes de la France.

1° En ce qui concerne les droits et prohibitions d'exportation, demande que la liberté absolue d'exportation soit rendue à l'agriculture pour tous ses produits, qu'il ne puisse y être apporté de restriction que par le Parlement et en cas de danger national, après consultation des Chambres d'Agriculture.

2° En ce qui concerne la suspension des droits d'importation sur les produits agricoles, demande qu'aucune modification, même temporaire, des droits d'importation sur les produits agricoles, ne puisse être opérée que dans des circonstances exceptionnelles (lorsque leurs prix se sont élevés à un taux menaçant pour l'alimentation) par le Parlement seul et après avis des Chambres d'Agriculture.

3° En ce qui concerne le tarif sur les produits agricoles, demande que les tarifs de 1910 soient, en principe, maintenus, mais multipliés par le coefficient 5 pour assurer l'équivalence de traitement douanier aux produits agricoles et aux produits industriels.

4° En ce qui concerne les tarifs sur les machines agricoles et les engrais, demande que sur les machines et engrais que nos industries nationales ne produisent pas ou ne font qu'en quantité très insuffisante, les tarifs soient très fortement réduits, notamment sur les azotes synthétiques (le droit de 2 francs l'unité proposé étant très exagéré), émet le vœu que l'usine de Toulouze finisse par être aménagée pour une production importante de sulfate d'ammoniaque, demande enfin que les nitrates de soude continuent à être admis en franchise.

5° En ce qui concerne l'expression des tarifs en monnaie légale, la Chambre demande que les tarifs douaniers soient exprimés en monnaie invariable, telle le franc or.

Sur la proposition de MM. Louis Lefevre et de Camiran, la Chambre émet le vœu que les prix de transport de tous les engrais et amendements soient réduits au minimum, notamment le prix du transport des chaux agricoles.

Sur la proposition de M. de Camiran, la Chambre d'Agriculture, pour augmenter la production animale française, toujours très insuffisante, émet le vœu :

1° Que le commerce de tous les aliments destinés aux animaux domestiques, tourteaux, provendes, farines, issues de riz et de céréales, mélasses et aliments mélangés, soient exonérés entièrement de l'impôt sur le chiffre d'affaire.

2° Que l'exportation des tourteaux oléagineux fabriqués dans des huileries françaises et coloniales soit réglementée en faveur de l'agriculture nationale.

3° Que les mélasses étrangères puissent être importées en France, en franchise, comme il est permis aux agriculteurs italiens, sous réserve que ces mélasses soient uniquement destinées à l'alimentation animale.

Sur la proposition de M. Henri Le Cour, la Chambre d'Agriculture demande :

1° Réduction des taux de mutation immobilière entre vifs actuellement de 24 %.

2° Modification de la législation actuelle qu'assimile à des ventes les licitations entre héritiers et les soultes de partage.

3° Allègement des charges fiscales en cas de décès en ce qui concerne les familles nombreuses des agriculteurs.

Sur la proposition de M. Pichelin, la Chambre émet le vœu que la redevance à percevoir sur les sels dénaturés soit réduite de 6 fr. à 1 fr. et que pour favoriser la culture des marais salants, le principe du boni sur les sels de consommation évalué à 3 % pour tenir compte des déchets produits par ces sels à la mise en dépôt, principe supprimé par la loi du 25 juin 1920, soit rétabli et qu'en conséquence les droits de consommation sur les sels de marais salants destinés à la consommation soient ramenés de 60 à 57 fr.

Sur la proposition de M. Pichelin, la Chambre demande que, vu la pénurie de main-d'œuvre agricole, M. le Préfet limite par un chiffre très large le nombre des animaux pouvant être conduits par la route au pacage sur la surveillance d'un seul conducteur.

Sur la proposition de M. de la Gournerie, la Chambre d'Agriculture constatant l'importance des dégâts dus aux hannetons, spécialement dans les cultures intensives et les pépinières, et considérant que le crédit ouvert en vue du hannetonage n'est jamais que partiellement dépensé, demande que pour stimuler le ramassage des hannetons, le prix payé au kilo soit notablement augmenté.

Sur la proposition de M. Raymond Lefevre, la Chambre demande que, vu la pénurie de main-d'œuvre agricole, les convocations de réservistes aient lieu, tout au moins, pour nos régions de l'Ouest, en dehors de la période de gros travaux qui se succèdent sans interruption sensible, du 15 juin au 15 novembre (la récolte des foins, celle des céréales, les battages, les vendanges et les emmenagements).

Sur la proposition de M. Létourneau, la Chambre d'Agriculture considérant les mauvais résultats qu'ont donnés les feuilles de déclaration ayant pour but de remplacer en partie le classement des chevaux qui se faisait précédemment tous les ans, demande, pour les années où ce classement ne sera pas fait, que les maires communiquent simplement à l'autorité militaire celles des déclarations annuelles qui concernent les chevaux de 5 ans et plus avec désignation des juments saillies.

Sur le rapport de MM. Joyau et Raymond Lefevre, la Chambre d'Agriculture émet le vœu que, pour attirer le plus de visiteurs et d'animaux possible, le concours départemental agricole, concours itinérant jusqu'à ce jour, ait lieu désormais tous les ans à Nantes, centre des lignes de communication, et qu'il soit joint à la foire de Nantes.

Les choux fourragers Avantages de cette culture

Les choux fourragers fournissent un fourrage vert depuis l'automne jusqu'au printemps, c'est-à-dire à un moment où l'on ne dispose guère comme aliments aqueux pour le bétail que des betteraves et navets fourragers; ils présentent en outre l'avantage d'obliger le cultivateur à de nombreuses façons aratoires qui préparent le sol aux cultures subséquentes. On comprend ainsi l'intérêt qui s'attache à ces plantes précieuses dans les régions où leur culture est permise par le climat doux et humide qu'elles réclament, c'est-à-dire dans la Haute-Bretagne, l'Anjou, le Bocage vendéen, le pays de Thouars et de Parthenay, soit d'une façon générale dans tout l'Ouest de la France. En dehors de cette région, le chou fourrager n'a quelque importance que dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord.

Cette plante est beaucoup plus riche que la betterave fourragère en matière nutritive, et ces matières s'y trouvent surtout sous une forme dont l'animal tire plus facilement parti. En prenant une moyenne on peut considérer que 100 kilos de choux fourragers renferment de 40 à 50 % de plus de matières nutritives que le même poids de betteraves fourragères proprement dites.

Si on ajoute qu'une bonne récolte moyenne de choux fourragers peut donner au total 80.000 kilos de fourrage vert à l'hectare, tandis qu'une bonne récolte moyenne de betteraves fourragères ne dépasse guère 50.000 kilos de racines à l'hectare, on voit que le chou fourrager est encore plus intéressant que la betterave dans les situations qui lui conviennent.

La grande quantité d'eau que renferme le chou fourrager permet en outre une meilleure utilisation des fourrages secs qui entrent dans la ration d'hiver du bétail.

Le cultivateur de l'Ouest a d'ailleurs bien reconnu au chou fourrager toutes ces qualités, car il accorde beaucoup de soins à sa culture qui tient une large place dans l'assolement.

Le chou fourrager est particulièrement intéressant pour la nourriture hivernale des vaches laitières. Celles-ci ont en effet besoin d'absorber une grande quantité d'eau pour la formation du lait, or l'hiver l'eau froide de l'abreuvoir ne les tente que fort peu, et les feuilles de chou qu'elles mangent avec avidité leur permettent d'absorber ainsi une grande quantité d'eau qui favorise la lactation. Une vache peut en effet consommer journellement le dixième de son poids de feuilles de chou; une vache moyenne de 500 kilos pourra donc en recevoir jusqu'à 50 kilos par jour, et cet aliment renferme plus de 80 % d'eau, c'est ainsi plus de 40 litres d'eau que la vache absorbe sans amener de refroidissement brusque dans l'organisme.

Le chou fourrager est aussi très apprécié des suidés et dans les exploitations où l'on vise surtout la production des jeunes, la soupe aux feuilles de chou constitue le fond de la nourriture des truies, nourriture excellente et très économique.

VARIÉTÉS

On cultive dans l'Ouest quatre sortes de choux fourragers : le chou cavalier, moins productif que les autres variétés, mais plus résistant au froid; le chou du Poitou et le chou fourrager de la Sarthe, plus productifs, mais moins résistants; le chou moellier, dont la tige fortement renflée est remplie d'une moëlle fort goûtée des animaux et très nutritive, mais qui est très sensible à la gelée.

MODE DE CULTURE - SOINS CULTURAUX

Le chou fourrager se cultive toujours par repiquage, il est donc nécessaire d'effectuer d'abord un semis en pépinière afin de produire les plants qui serviront au repiquage.

Le semis s'effectue dans le courant du mois de mars ou au début d'avril, dans une terre riche, profonde et fortement fumée, sans excès d'azote, pour obtenir des plants trapus, vigoureux, résistants, susceptibles de prendre même par temps peu favorable. Pour cela il est bon de compléter la forte fumure au fumier de ferme bien

décomposé, par du superphosphate à la dose de 6 à 10 kilos à l'are et du sulfate de potasse ou chlorure de potassium à la dose de 5 à 6 kilos. La pépinière devra autant que possible être exposée au nord pour éviter les dégâts fréquents causés par les altilles.

Quant au champ qui doit porter les choux fourragers, il faut que toutes les façons culturales exécutées visent à emmagasiner le maximum d'humidité dans le sol et à mettre ce dernier dans un état d'ameublissement aussi complet que possible au moment du repiquage.

En pratique, il convient de faire un bon labour d'hiver suivi d'une fouilleuse si possible pour permettre aux pluies hivernales de pénétrer plus profondément, afin de constituer le maximum de réserves. Au printemps, avant que le sol tassé par les pluies ne se durcisse outre mesure, il sera bon, après y avoir exécuté quelques façons superficielles à la herse ou au cultivateur, de faire un labour moyen quand la terre sera de « bonne prise ». De ce labour à celui du repiquage, on exécutera suivant le temps, des hersages ou des roulages, des façons au cultivateur ou au pulvérisateur à disques, de manière à éviter les pertes d'eau par évaporation, détruire la végétation spontanée au fur et à mesure qu'elle lève, donner et conserver un ameublissement aussi parfait que possible à l'épaisseur de terre remuée par la charrue lors du précédent labour.

Les choux fourragers sont ordinairement repiqués, suivant les régions, du 15 juin au 15 juillet, en lignes espacées de 0 m. 80 à 1 m. et à une distance de 0 m. 70 à 0 m. 80 sur la ligne. On doit soigneusement détruire la végétation spontanée au fur et à mesure qu'elle lève par des binages répétés à la houe mécanique entre les lignes et à la main sur la ligne. Vers la fin du mois d'août, si les choux ont été repiqués à plat et non sur billons, on procède au buttage qui a surtout pour but de donner de la solidité à la plante et de permettre à l'excès d'eau de mieux s'écouler l'hiver par les dérayures laissées entre les billons formés par le buttage.

Les choux fourragers subissent, à partir du mois d'octobre, deux ou trois effeuillages suivant la douceur de l'hiver et la récolte totale se fait ordinairement dans le courant du mois de mars.

FUMURE DU CHOU FOURRAGER

Une très bonne récolte de choux fourragers peut, au total, donner jusqu'à 100.000 kilos de fourrage vert à l'hectare, mais on conçoit aisément que pour produire une telle récolte il faut que la plante soit abondamment fumée.

Le chou fourrager est d'ailleurs une plante très exigeante en éléments fertilisants, particulièrement en potasse. D'après les recherches effectuées par Garola, une bonne récolte de 80.000 kilos de choux fourragers enlève au sol par hectare :

Table with 2 columns: Nutrient and Amount. Azote: 280 kilos, Acide phosphorique: 112, Potasse: 500, Chaux: 204.

Ce sont là des chiffres très élevés qui viennent confirmer la nécessité de donner au chou fourrager de copieuses fumures pour en obtenir un plein rendement.

D'après les recherches faites à la Station agronomique de Pétrel (Vendée) par MM. Touchard et Bonnetat, ingénieurs-agronomes, ces derniers recommandent fortement de compléter par des engrais phosphatés et potassiques les fumures copieuses au fumier de ferme qu'on donne aux choux dans le Bocage vendéen.

Dans un essai fait à la ferme de la Cour, par le métayer Bobinet, on a récolté 74.000 kilos de fourrage vert avec engrais phosphatés et azotés et 116.000 kilos, soit 42.000 kilos en plus, en ajoutant à ces engrais 200 kilos de sulfate de potasse. Les recherches de la Station de Pétrel ont montré que les choux récoltés avec une fumure complète étaient plus riches en matières sèches et en matières azotées; c'est-à-dire plus nutritifs que ceux obtenus avec un engrais sans potasse. Il y a 23 % de matières sèches dans les choux sans potasse, et 3,4 % de matières azotées, contre 35 et 4,8 % dans les choux traités à l'engrais complet.

Malgré la nature argileuse des terres réservées à la culture des choux fourragers et leur richesse apparente en potasse, il ne faut pas exclure les engrais potassiques de la fumure et dans l'Anjou même, dont

les sols sont souvent cités pour leur richesse en potasse, on a constaté que les superphosphates potassiques donnaient de meilleurs résultats que les superphosphates ordinaires, la potasse se trouvant dans le sol à l'état insoluble.

D'ailleurs, devant les résultats excellents obtenus, l'emploi des engrais potassiques se développe avec rapidité et dans bien des régions on fait usage d'autant de sylvinite riche que de superphosphate.

A titre de conclusion, voici deux excellentes formules de fumure de choux fourragers :

Table with 2 columns: Fumure normale and DOSE A L'HECTAIRE. Lists fertilizers and their amounts per hectare.

En terre légère on réduira d'un tiers la fumure au fumier de ferme et on forcera un peu la dose d'engrais potassiques.

Fumure sans fumier de ferme

Le chou fourrager peut aussi venir dans de bonnes conditions sans fumier de ferme à condition d'augmenter fortement les doses d'engrais chimiques. On emploiera alors la formule suivante :

Table with 2 columns: DOSE A L'HECTAIRE and Fertilizer amounts.

On peut mélanger le superphosphate avec le sulfate d'ammoniaque et l'employer à la plantation.

LES COLZAS FOURRAGERS

Bien qu'ayant dans notre région une importance bien moins grande que les choux fourragers, les colzas fourragers peuvent apporter un appoint très utile aux cultivateurs, pour la nourriture de leur bétail, surtout en année peu précoce. Lorsque la récolte des choux fourragers se termine, celle des colzas commence et permet d'attendre que les trèfles ou luzernes aient pris un développement suffisant pour qu'on puisse les couper comme fourrage vert.

Il ne faut pas semer de trop grandes étendues de colzas fourragers car, si la culture est réussie, la récolte est abondante et ne peut guère être utilisée en bonnes conditions que pendant trois à quatre semaines, du début de la floraison à la fin de celle-ci; après, les tiges deviennent trop dures et il y a beaucoup de déchets.

Le colza fourrager se sème dans notre région dans la deuxième quinzaine d'août, en terre bien préparée, à la dose de quatre à six kilos à l'hectare. Il vient d'autant mieux qu'on a pu lui donner davantage de fumier de ferme complété par un apport avant labour, et au moins un mois avant le semis, de :

Table with 2 columns: DOSE A L'HECTAIRE and Fertilizer amounts.

Si l'on fait usage de superphosphate, cet engrais peut s'épandre même le jour du semis.

Il ne faut pas chercher à avoir avant l'hiver une végétation trop avancée car le colza supporterait moins bien les intempéries. On doit également choisir pour cette culture une terre relativement saine, car l'excès d'humidité, surtout s'il se prolonge un peu, empêche le système racinaire de se développer normalement, la plante jaunit, part tardivement et ne donne qu'un rendement insignifiant.

Syndicat Agricole de Saint-Mars-la-Jaille

Devant le gros succès de l'excursion agricole de l'année dernière, le Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille, d'accord avec le Syndicat de défense de l'élevage du cheval de trait de la même région, fera faire, le dimanche 12 juin, une nouvelle excursion dans le Craonnais.

Les plus belles exploitations de cette région seront visitées et permettront d'admirer les beaux spécimens de reproducteurs des espèces chevalines, bovines, porcines et ovines.

Il n'est pas douteux que de nombreux agriculteurs trouveront, cette année encore, un grand intérêt à se rendre compte sur place des progrès qui ont été réalisés dans des conditions économiques analogues à celles dont ils disposent.

Le prix de l'excursion est fixé à 50 fr., banquet compris. Les départs auront lieu de Saint-Mars-la-Jaille et des communes voisines s'il y a lieu.

Préparé de s'inscrire chez M. Papin, Saint-Mars-la-Jaille, avant le 1^{er} juin, en lui envoyant une provision de 20 fr., le soldé devant être réglé au cours de l'excursion.

Le programme définitif paraîtra dans le prochain bulletin.

LE TOURTEAU D'ARACHIDE

Le tourteau d'arachide en farine (soutenue désigné sous le nom de farine d'arachide) représente en quelque sorte les déchets de la fabrication de l'huile d'arachide obtenue par pressions répétées des arachides (vulgairement cacahuètes). Mais ces déchets sont de toute première qualité pour la nourriture du bétail, ils constituent un aliment concentré très riche en azote et qui est le complément nécessaire de la ration de fourrage vert quand celle-ci est constituée par des choux, du colza ou encore des betteraves ou des navets. En effet, ces aliments, excellents pour la santé générale du bétail, ne sont pas assez nutritifs pour que, même remplissant la paille, ils puissent suffire à une bonne production lactée ou à un engraissement rapide.

C'est pourquoi, pendant l'hiver, on doit compléter la ration de foin et de choux ou de betteraves par 1 ou 2 kilos de tourteau d'arachide, suivant qu'on a affaire à une vache donnant moins ou plus de 10 litres de lait ou suivant qu'il s'agit d'un animal dont on veut pousser plus ou moins vite l'engraissement.

A la soupe aux choux, excellent aliment des truies nourricières, on ajoutera environ 500 grammes de tourteau d'arachide par jour. C'est aussi la dose qui convient pour compléter la ration d'un porc adulte à l'engrais.

Le tourteau d'arachide peut aussi rendre de grands services dans l'élevage des veaux; il peut entrer dans la ration de ces derniers dès l'âge de six semaines et permettre ainsi sans trop de frais de donner longtemps au jeune animal une ration d'aliments concentrés suffisante pour qu'il ne soit pas amené, pour répondre aux besoins de son organisme en formation, à absorber une trop grande quantité de fourrages grossiers, qui d'abord le nourrissent mal puis amènent un développement exagéré de l'abdomen avec souvent un fléchissement de la colonne vertébrale.

On verra cependant à ne pas exagérer les doses de tourteau d'arachide pour les porcs et les veaux, car étant donnée sa forte teneur en matières azotées (45 à 50 %), il est facilement échauffant.

Pour terminer, c'est ce qui expliquera les renseignements sommaires que nous venons de donner sur le tourteau d'arachide, disons que c'est bien au moment où le cultivateur va se préoccuper de récupérer ses betteraves et ses choux et même des matières qu'il doit également penser à sa provision de tourteaux pour l'hiver, car il profitera des prix moindres de morte-saison.

Notons, en passant, qu'il est d'ailleurs de même pour certains engrais et que les importants rabais de morte-saison faits sur les engrais potassiques en particulier devraient aujourd'hui inciter le cultivateur à faire dès aujourd'hui ses provisions d'automne.

J. VALENTIN,

Ingénieur agronome.

Chaptalisation Sucre et Vinage à la cuve

Chaptalisation et sucre sont deux termes qui définissent la même opération, c'est-à-dire l'addition de sucre à la vendange. Toutefois, si l'on considère les résultats de cette pratique, il peut être utile d'établir entre eux une distinction qui, bien que paraissant subtile au premier abord, présente un réel intérêt dans l'étude de la question.

La chaptalisation, du nom de Chaptal qui préconisa cette opération vers 1835, consiste à ajouter à la vendange une proportion donnée de sucre dissous dans le moût pour en faire un sirop qui augmente le degré alcoolique du vin. Mais, comme le dit Chaptal, cette addition doit être faite dans les années de mauvaise maturité, « pour donner des vins de garde qui s'améliorent en vieillissant ».

Le sucrage tel qu'il est compris actuellement par la majorité des vignerons a-t-il le même but ? Oui, diront peut-être la plupart, car nous sucrions pour obtenir un vin de meilleure qualité parce que plus alcoolique et par suite recherché de préférence par le commerce qui achète au degré. Il nous paraît qu'il y a là une erreur de raisonnement résultant de ce principe malheureusement trop répandu dans le public que l'alcool fait la qualité du vin. C'est un préjugé contre lequel on ne saurait trop s'élever, car les œnologues le savent bien, la qualité réelle de notre boisson nationale tient non seulement à son degré alcoolique, qui est sans doute un facteur, mais surtout à l'ensemble et à l'équilibre de tous les principes qui le constituent. Or le sucre par la fermentation donne, Pasteur l'a établi, non seulement de l'alcool, mais d'autres corps tels que la glycérine qui apportent de la douceur et par suite une finesse très appréciable. Et c'est dans ce sens que doit être comprise la vraie chaptalisation, pratique réservée aux vins des régions de cru dont les qualités de finesse sont universellement recherchées. La chaptalisation est d'ailleurs originaire de la Bourgogne.

Mais le sucrage tel qu'il est usité d'une façon générale, dans le but unique d'obtenir une élévation du degré alcoolique en vue de faciliter la vente du vin, doit, à notre avis, être considéré comme une opération différente. En effet, dans la plus grande généralité des cas où on y a recours, c'est-à-dire pour les vins de consommation courante, il n'est nullement question de finesse. Le seul but poursuivi est, nous le répétons, l'augmentation de la teneur en alcool, et alors trop souvent ce n'est plus le sirop recommandé par Chaptal qui entre en jeu, mais une dilution aqueuse faite dans des proportions laissées à la discrétion, et même à l'indiscrétion de l'opérateur, proportions d'autant plus larges que le vin se vend plus cher. Danger terrible pour la viticulture honnête !

Aussi est-ce en envisageant ce côté de la question que l'on a songé à remplacer le sucrage par le vinage à la cuve. On sait que cette pratique consisterait à relever le degré alcoolique de la vendange par l'addition à la cuve, avant toute fermentation, d'eau-de-vie ou de trois-six de vin dans les proportions admises par la loi. Et il importe de bien insister sur la différence existant entre ce vinage à la cuve et le vinage du vin fait tel qu'il a été pratiqué et autorisé jusqu'en 1894. On connaît en effet les abus auxquels avait donné lieu cette pratique qui, dégénérant en survinage, ouvrait largement la porte à la fraude par mouillage.

Par le vinage à la cuve, tel que le comprend le projet de loi déposé par MM. Lesaché, Viala, Camuzet, Vasseuret, Persil, etc., cet inconvénient n'existerait pas et il en résulterait au contraire un double avantage.

Le premier, d'ordre scientifique, serait de contribuer à améliorer la qualité du produit en régularisant la fermentation de la vendange. L'addition d'alcool, dans des proportions de 2 à 3 %, au moment de la mise en cuve, avant le commencement de toute fermentation, aurait pour effet d'enrayer le développement de certaines levures indésirables (levures sauvages, levures apiculées) qui font plutôt mauvaise besogne et ne peuvent vivre dans un milieu contenant 3 à 4 % d'alcool. La bonne levure, au contraire, pouvant commencer son travail même en milieu contenant cette proportion d'alcool, rien n'enrayerait son action, d'où fermentation régulière et obtention d'un produit de bonne conservation. Des essais actuellement en cours fixeront encore mieux sur l'importance de cet avantage.

En second lieu, et c'est surtout ce qui a guidé les auteurs du projet de loi précédent, ce vinage ou cette addition dans la vendange d'eau-de-vie ou de trois-six de vin aurait le grand avantage d'être un débouché aux vins de faible constitution, vins anormaux, qui encombrant le marché et que l'alambic récupérerait sous forme d'eau-de-vie. Ce serait aussi, suivant l'expression symbolique, « la soupe de sûreté » dans les années de mûve, par surproduction.

Enfin, un avantage de l'emploi de l'alcool au lieu du sucre résiderait dans la répercussion qu'aurait sur les cours de cette denrée alimentaire de première nécessité, le sucre, la diminution de sa consommation par la viticulture. C'est là une question d'ordre économique du plus grand intérêt en présence du problème si angoissant de la cherté de la vie.

Les avantages précédents paraissent avoir été compris jusqu'à présent et l'on voit se dessiner un mouvement favorable au vinage à la cuve pour lequel des vœux ont été récemment émis dans divers Congrès de viticulture.

Mais pour la mise en pratique de cette opération, il est indispensable que l'on obtienne le retour à ce vinage en franchise tel qu'il a existé anciennement et sous le contrôle de la régie. Les conditions économiques ne sont évidemment plus les mêmes, mais si l'on serre la question de près, et si l'on considère les abus nombreux auxquels donne lieu le sucrage au point de vue fiscal, accorder la franchise pour le vinage ne constituerait peut-être pas une telle perte pour le fisc qu'on doit se sacrifier les intérêts des viticulteurs.

Toutefois, et c'est sur ce point délicat que s'est engagée la bataille entre les partisans et les adversaires du vinage à la cuve, cette pratique devra-t-elle être autorisée pour remplacer légalement le sucrage, ou sera-t-elle permise parallèlement au sucrage ? Grande question à résoudre en présence des arguments sérieux invoqués par les partisans de l'emploi du sucre. Ces

arguments, nous les avons approuvés au début de cet article, et nous les reconnaissons valables pour la vraie chaptalisation. Et c'est pourquoi il nous a paru intéressant de faire la distinction entre chaptalisation et sucrage. Aussi serions-nous d'avis de laisser l'usage de la vraie chaptalisation aux régions de crus et de rendre le vinage à la cuve obligatoire, aux lieux et place du sucrage tel qu'il est compris dans la majorité des cas, pour la vinification des vins ordinaires de consommation courante, ceux-là seuls pouvant être suspects de fraude par mouillage, tentation toujours grande dans les années où le vin se vend un bon prix.

B. FALLOT,

Station œnologique de Blois.

(Revue de Viticulture).

L'Avenir des Mines de Potasse

Jusqu'en 1919 les engrais potassiques étaient peu connus en France. Aussi après l'Armistice la nouvelle administration française des mines de potasses d'Alsace trouva-t-elle dans notre pays un marché susceptible de prendre un développement considérable. En fait, la consommation de potasse pure, qui n'était que de 33.000 tonnes en 1913, est passée à 47.073 tonnes en 1925.

Malgré cette augmentation considérable, l'emploi des engrais potassiques en France est loin d'être aussi généralisé qu'il devrait l'être.

Les agronomes admettent, en effet, qu'on doit restituer au sol, sous forme d'engrais, la quantité d'éléments fertilisants (azote, acide phosphorique, potasse et quelquefois chaux) que les récoltes en ont extrait. Or, on peut calculer que la quantité de potasse enlevée chaque année de notre sol par les récoltes représente approximativement 1.150.000 tonnes de potasse pure (K₂O). Même en tenant compte du fait que le fumier et les engrais organiques restituent une partie de cette potasse, il n'est pas exagéré de dire que si l'ensemble du sol français était cultivé d'une façon simple normale, c'est-à-dire si on lui restituait chaque année la quantité d'engrais suffisants pour empêcher son appauvrissement, c'est au moins 600.000 tonnes de potasse pure qu'il faudrait utiliser.

Si l'on compare la consommation d'engrais phosphatés et d'engrais potassiques en France, on est frappé de la disproportion considérable qui existe entre les deux. C'est ainsi qu'en 1924 l'agriculture française a consommé 94.400 tonnes de potasse (K₂O) et environ 460.000 tonnes d'acide phosphorique (P₂O₅), c'est-à-dire cinq fois plus d'acide phosphorique que de potasse. Or, on peut admettre dans la pratique courante que pour l'ensemble des cultures on doit utiliser dans la fumure au moins autant de potasse que d'acide phosphorique. Si donc les engrais potassiques étaient employés sur la même échelle que les engrais phosphatés, c'est 460.000 tonnes de potasse qui devraient être utilisées annuellement en France.

Quoi qu'il en soit, le chiffre de 600.000 tonnes que nous avons indiqué n'est pas exagéré; il est plutôt au-dessous de la réalité. Il faut remarquer, en effet, que les engrais phosphatés, malgré leur emploi généralisé, sont loin d'être utilisés comme ils devraient l'être dans une culture rationnelle, et il n'est pas douteux que leur consommation ira encore en augmentant.

D'ailleurs, si l'on considère certains pays étrangers, on constate que la consommation de potasse y est encore plus considérable que celle que nous venons d'indiquer comme possible en France. C'est ainsi qu'en Allemagne l'agriculture consomme 23 kilos de potasse pure et la Hollande 29 kilos par hectare de terre cultivée. Il n'est pas douteux que les excellents rendements obtenus dans ces pays sont dus au large emploi que les agriculteurs font d'engrais chimiques et notamment de sels de potasse.

Un autre fait mérite d'être signalé. Depuis longtemps on a constaté que l'emploi des engrais potassiques à fortes doses donne, dans la majorité des cas, des résultats surprenants. Dans une communication au 5^e Congrès de chimie industrielle, M. Haumont a étudié le problème et a donné une explication de ces faits. Nous n'examinerons pas sa théorie en détail, mais nous en retiendrons la conclusion, à savoir que souvent il est intéressant d'employer les engrais potassiques à fortes doses. D'ailleurs, cela entre de plus en plus dans la pratique courante et nous pouvons signaler notamment que dans toutes les régions de culture avancée (Belgique, Hollande, Nord de la France, région viticole du Midi, régions de cultures maraichères) on fait usage de fortes doses de potasse.

Tout cet ensemble de faits prouve nettement que la consommation des engrais potassiques va s'accroître en France d'une façon considérable. Dans quelles proportions ? Si l'on considère la progression des ventes de potasse en France depuis 1919 jusqu'à 1925, on constate que la consommation a doublé en quatre ans. Il n'est pas douteux que cette progression se maintiendra encore à ce taux pendant un certain temps, du moins jusqu'à ce qu'on atteigne un chiffre correspondant à celui de la consommation des engrais phosphatés, c'est-à-dire environ 450.000 tonnes de potasse pure. Cette quantité, qui n'a rien d'exagéré, sera vraisemblablement assez vite atteinte, puis dépassée. D'autre part, si l'on tient compte que la consommation

de potasse à l'étranger (l'Allemagne exceptée) double tous les sept ans, on peut conclure que le marché extérieur est également une source de gros débouchés.

Les mines de potasse d'Alsace sont capables de suivre cet accroissement des ventes puisque dans la zone concédée on a évalué à 300 millions de tonnes de potasse pure (K₂O) la richesse du gisement. Elles suffiraient encore à satisfaire les demandes pendant plusieurs centaines d'années, même si ces demandes étaient dix fois plus fortes.

NOTE SUR L'EMPLOI DE LA SYLVINITE SPECIALE POUR LA DESTRUCTION DES MAUVAISES HERBES

Parmi les nombreux produits utilisés pour la destruction des mauvaises herbes, l'un des plus intéressants est la sylvinitine finement moule, ce produit, outre ses effets destructifs, ayant l'avantage d'apporter au sol une appréciable fumure potassique.

Son efficacité a été démontrée par de nombreuses expériences faites dans divers pays. Il convient particulièrement pour la destruction des sanves et ravenelles dans les céréales de printemps. C'est d'ailleurs là, le cas le plus fréquent devant lequel se trouve placé le cultivateur.

On doit appliquer la sylvinitine finement moule alors que les sanves ont de deux à cinq feuilles qui sortent en tout premier lieu. Si l'on attend davantage, la destruction risque de ne pas être complète et la plante peut être retardée dans son développement. Par contre, si l'on opère trop tôt, on détruit bien toutes les sanves qui ont poussé, mais on peut craindre qu'une seconde levée de mauvaises herbes n'invasisse le champ.

La sylvinitine doit être épandue de bonne heure, le matin, alors que les feuilles sont couvertes de rosée et qu'une belle journée s'annonce. L'épandage peut aussi se faire exceptionnellement de suite après une pluie suivie du retour du soleil.

L'épandage se fait à la main ou à l'aide d'un distributeur ordinaire d'engrais, le distributeur à disques convient parfaitement.

La dose moyenne à employer est de 800 kilogrammes à l'hectare. Lorsque les sanves ne sont pas trop grandes et que l'épandage peut être fait régulièrement, on peut abaisser cette dose jusqu'à 600 kilogrammes, mais lorsqu'elles sont nombreuses et assez développées et que l'épandage est fait à la main, il est recommandé d'augmenter la dose. On doit utiliser, dans ce cas, jusqu'à 1.000 kilogrammes à l'hectare.

Quelques heures après l'épandage, on constate que les sanves se flétrissent; deux jours après, elles sont complètement desséchées. La céréale ne souffre pas de l'application, mais bénéficie largement, au contraire, de la fumure potassique qui lui est ainsi apportée.

Un certain nombre d'autres mauvaises herbes sont détruites par la sylvinitine spéciale et notamment les espèces suivantes: camomilles, véroniques, mourons, orties, lamiers, bleuet, différentes vesces, moutarde blanche, liseron, etc... Le chardon est retardé considérablement dans son développement.

La sylvinitine spéciale est livrée à la culture additionnée de 5 % de Kieselsäure, ou terre d'infusoires, ce qui a pour résultat de maintenir le produit dans un état toujours très pulvérulent.

Introduction en France des Ouvriers Agricoles Etrangers

La situation du marché du travail présente actuellement un sérieux paradoxe: excédent d'ouvriers dans l'industrie, d'où chômage; déficit, au contraire, dans l'agriculture, comme le démontrent trop nettement la réduction des surfaces emblavées et l'accroissement des terres en friche. Le remède à ce déplorable état de choses saute aux yeux: il suffirait, pour revenir à une situation normale, d'amener les ouvriers en surnombre dans l'industrie à retourner à la campagne.

Depuis le début de la crise actuelle de chômage, les pouvoirs publics et les organismes privés ont, en conséquence, fait tous leurs efforts pour provoquer des retours à la terre en nombre aussi grand que possible. Pour faciliter aux chômeurs le voyage à effectuer depuis l'usine, où ils n'ont plus de travail, jusqu'au village qu'ils avaient quitté autrefois, le Gouvernement les a fait bénéficier de réductions importantes sur les tarifs de chemin de fer.

Les offices publics de placement et les bureaux de main-d'œuvre créés par les grandes Associations agricoles ont fait connaître inlassablement, par la presse, les nombreux emplois offerts aux chômeurs dans les exploitations agricoles.

Quels ont été les résultats de cette action si intéressante ? C'est incontestablement un succès, car un certain nombre de chômeurs de l'industrie sont revenus à la campagne. Mais ce succès est malheureusement trop limité, car le nombre des retours à la terre est encore très insuffisant pour conjurer la crise de la main-d'œuvre agricole que la saison aggrave tous les jours, car l'époque des gros travaux arrive. Cette année encore, nous serons donc certainement obligés de faire appel à des travailleurs étrangers pour effectuer ces gros travaux. C'est là évidem-

ment un mal, mais ce mal n'est, hélas ! que trop nécessaire.

Le Gouvernement, qui favorise cependant, dans toute la mesure du possible, les retours à la terre, a été lui-même obligé de s'incliner devant la réalité et il a décidé d'autoriser l'introduction en France des ouvriers agricoles étrangers, lorsqu'ils seront absolument indispensables pour faire la récolte.

La lettre ci-dessous, adressée par le Ministre de l'Agriculture à un sénateur de l'Anjou, précise tout à fait l'attitude observée par le Gouvernement à ce sujet :

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question de la main-d'œuvre étrangère nécessaire pour l'exécution des travaux agricoles en me transmettant un vœu de tous les présidents des Comités agricoles de Maine-et-Loire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement a décidé d'accorder l'autorisation d'entrer en France aux travailleurs saisonniers nécessaires pour la culture de la betterave.

D'autre part, en ce qui concerne les autres catégories d'ouvriers agricoles qui pourraient faire défaut, des dérogations à l'interdiction d'immigrer seront données toutes les fois qu'il n'aura pas été possible aux cultivateurs de se procurer en France la main-d'œuvre dont ils ont besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

QUEUILLE.

En somme, le Gouvernement est bien résolu à poursuivre le mouvement entamé pour faire retourner à la terre les ouvriers en excédent dans l'industrie; mais, dans l'intérêt général, il donne aux agriculteurs qui manquent de personnel la possibilité de faire appel aux étrangers pour être en mesure de rentrer leurs récoltes.

Sulfate de Cuivre Bouillie Azur — Soufre

Nous avions, dans notre dernier Bulletin, signalé à nos adhérents les difficultés que rencontrait l'approvisionnement en sulfate de cuivre, par suite de la réduction de la fabrication tant en Angleterre qu'en Belgique.

Une avarie éprouvée par le steamer Memphis, porteur de lots importants de sulfate de cuivre, et qui l'a forcé à rentrer au port de Swansea pour se réparer, vient encore compliquer la situation et ajouter un nouveau retard dans nos livraisons. Nous avons, aussitôt prévenus nous-mêmes, averti nos syndiqués de ce nouvel incident. Nous espérons cependant pouvoir faire livrer d'ici la fin du mois toutes nos anciennes commandes. Quant aux nouvelles depuis quinze jours, nous ne les aurons guère qu'au courant de juin.

Nous sommes très contrariés de ces retards que nos fournisseurs, pas plus que nous, ne pouvaient prévoir aussi inattendus.

Le soufre arrive aussi lui bien lentement. Cependant, jusqu'ici, il a été possible de faire les expéditions. Mais les livraisons seront certainement retardées pour les commandes récentes. Les prix sont maintenus jusqu'ici malgré tout.

Marché Mondial des Grains

On lit dans le « Corn Trade News » du 10 mai :

BLE. — En fin de semaine, le marché est devenu calme et les cours ont perdu une partie du terrain précédemment gagné, à la suite d'un vil recul de l'Argentine. Une bonne reprise a eu lieu le 9, sous l'influence de prix plus fermes en Amérique et de rapports défavorables concernant les récoltes dans l'Amérique du Nord. La demande, tant sur le Continent qu'en Angleterre, a pratiquement disparu, des quantités importantes ayant été traitées auparavant.

Il est évident que l'évolution culturale prend de plus en plus d'importance pour la fixation des cours, constatation naturelle en cette période critique de la campagne. Ces derniers jours, le temps a été plus ou moins défavorable dans beaucoup de contrées, surtout aux Etats-Unis et au Canada, mais jusqu'à présent les belles perspectives ne paraissent pas compromises.

Le rapport publié à Washington pour le mois de mai a indiqué la note 85,5 pour le blé d'hiver, contre 84,5 en avril et 84 il y a un an, avec une superficie ensemencée de 33.700.000 acres, contre 36.900.000 il y a un an, les dégâts causés par l'hiver ayant été de très faible importance. La production future est évaluée à 593 millions de bushels, contre 548 il y a un an et 626 millions, résultat définitif. Cette évaluation est encourageante, la production dépassant très rarement 600 millions de bushels.

La légère amélioration du temps au Canada et les avis concernant l'ensemencement de printemps aux Etats-Unis permettent d'envisager ainsi de façon plus favorable l'avenir de la production de l'Amérique du Nord. En Europe, les perspectives d'ensemble sont toutes encourageantes. Là où il y a des plaintes, elles concernent surtout le manque de pluie: c'est notamment le cas en Roumanie, en Espagne et par endroits en Italie.

L'Argentine et l'Australie auraient aussi besoin d'eau pour faciliter la préparation des futures récoltes et ce fait exerce d'autre

part une certaine influence au point de vue des offres de grain sur les marchés.

En résumé, la situation présente différents aspects et l'on doit envisager des fluctuations de cours dans les prochaines semaines.

Le flottant est de 2.178.000 quarters pour l'Angleterre, contre la semaine précédente 1.902.000 et il y a un an 1.340.000; 4 millions 261.000 quarters pour le Continent contre 4.061.000 et 2.080.000; 2.875.000 à ordre contre 2.995.000 et 1.260.000. En tout 9.314.000 quarters (20.300.000 quintaux) contre la semaine précédente 8.958.000 quarters (19.530.000 quintaux) et il y a un an 4.680.000 quarters (10.200.000 quintaux).

Le « London Grain, Seed and Oil Reporter » écrivait d'autre part le 13 mai :

Sur le marché d'importation les prix se sont maintenus assez bien relativement au faible volume d'affaires traitées tant pour le compte de l'Angleterre que du Continent. La meunerie anglaise paraît avoir couvert ses besoins durant les deux dernières semaines et se contente maintenant d'observer le marché, alors que le Continent devra aussi absorber les fortes quantités récemment traitées avant de se remettre au marché. Le principal facteur de baisse a été l'estimation de la récolte américaine de blé d'hiver fournie par le bureau de Washington, le chiffre de 593.940.000 bushels dépassant les prévisions. Il y a d'ailleurs des indications de stocks plus élevés aux Etats-Unis que l'on ne pensait généralement. Au Canada a été publiée une évaluation très décevante de la superficie ensemencée; néanmoins le fait n'a pas été suffisant pour raffermir le marché. A fin avril, d'après le rapport officiel, 16 % seulement des ensemencements étaient terminés, contre 31 % un an auparavant. La proportion d'ensemencements détruits par l'hiver est estimée à 13 %, la même que l'an passé. Naturellement, le retard peut être rattrapé, mais il faut compter avec le risque des gelées précoces. En Argentine les nouvelles ne sont pas très bonnes au sujet de la préparation de la future récolte; la dureté du sol retarde les labours. On craint une sérieuse période de sécheresse.

En Russie les perspectives semblent favorables, mais les semailles de printemps sont loin d'être terminées. L'Inde n'aura probablement pas d'excédent dont on puisse tenir compte et les disponibilités de l'Australie s'épuisent rapidement.

LES RECOLTES CÉRÉALES

Nous avons eu hier soir, mercredi, un orage très violent, accompagné de trombes d'eau et de bourrasques de vent, qui a dû en maints endroits, toucher fâcheusement nos plus beaux champs de blé. Les tiges avaient atteint une belle hauteur et étaient évidemment plus exposées aux effets de la tempête.

Dans l'ensemble notre région présente des blés assez uniformes, et bien fournis. Le tallage a été très réussi, et si la floraison se passe bien, la grenaison devrait être bien réussie, surtout dans les terres où on a répandu largement fumier de ferme et engrais complets.

Les traitements à l'acide sulfurique se sont encore bien développés ce printemps, et les champs débarrassés des mauvaises herbes donneront un rendement supérieur aux autres.

La grande minoterie, largement approvisionnée en blés étrangers, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Australie, qui lui donnent toute satisfaction avec des poids spécifiques de 78-79 kilos et plus à l'hectolitre, et une propriété, une homogénéité remarquables, fait peu d'achats en blés indigènes, dont le poids spécifique atteint rarement 73 kilos, reste même souvent au-dessous de 70 kilos. Le rendement de nos blés en farine et de cette farine en pain laisse dans ces deux opérations un gros déficit, et au prix actuel du kilo de pain, un écart de 5 à 6 kilos en moins constitue une grosse perte pour le boulanger — après celle du meunier. — Que dire des prix payés, si ce n'est qu'ils varient avec chaque lot offert, et qu'après l'application du barème des réductions pour défaut de poids spécifique minimum et grains étrangers, le prix obtenu est fortement réduit.

En somme, les prix pratiqués de 172 à 180 sont souvent ramenés de 2 à 5 francs en arrière, comme nous savons aussi que parfois la petite minoterie, qui paie cependant plus cher que la grande, accepte les blés qui lui sont offerts, dans l'état où ils se trouvent, c'est-à-dire tels quels. Le manque de stock en blé et les besoins urgents de livraison de farine lui imposent cette concession qui ne laisse pas de lui être très préjudiciable.

Du Bulletin des Halles du mercredi 18 mai :

Il n'y a pas lieu de se plaindre de la période des saints de glace, toujours redoutée, par les cultivateurs; sans doute, depuis quinze jours, les intempéries ont été nombreuses, mais les chutes de grêle et les orages ont été localisés et les gelées tardives ne se sont produites, fort heureusement, que dans un bien petit nombre de localités; et dans celles qui ont été atteintes, on n'a pas signalé de dégâts sérieux. Peu à peu la température se relève et elle va activer les végétations des pommes de terre, de betteraves sucrières et des plantes fourragères de toute espèce, cultivées soit pour leurs racines, soit pour leurs feuilles. Aussi

peut-on dire que la situation générale agricole est satisfaisante d'un bout à l'autre du pays. Partout, en effet, les emblavures de printemps présentent aujourd'hui une belle apparence et il y en a qui ont même acquis un développement presque égal à celles constituées vers la fin de l'automne.

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE. — Assistance un peu plus compacte, dans l'après-midi, que la semaine dernière. Les gros travaux agricoles sont presque terminés dans les fermes des environs de Paris et cela nous vaut la visite d'assez nombreux exploitants. La situation du marché n'est pas modifiée; mais il y a cependant, au point de vue du blé et de l'avoine, des offres plus appréciables. Les affaires s'engagent donc facilement. La tendance des prix est généralement plus calme et l'on peut estimer en moyenne les diminutions de 2 et 3 fr. pour les blés et les seigles, 5 à 6 fr. pour les avoines, les orges et les escourgeons, 3 à 5 sur les sons. Les autres marchandises n'ont subi que des fluctuations peu appréciables.

BLE. — Les agriculteurs que nous avons interviewés se montrent optimistes à l'égard de la récolte future; presque dans tous les départements, l'apparence des blés d'automne et des blés de printemps est irréprochable; s'il y a des vides, s'il y a des herbes adventives, c'est qu'il est bien difficile d'obtenir sur une terre plus ou moins bien préparée la perfection culturale. En tout cas, il est certain qu'en la plupart des exploitations du Centre on a réalisé des améliorations notables, absolument comparables à celles que l'on a réalisées dans les environs mêmes de Paris et dans les départements septentrionaux. Au surplus, les fermiers n'ont pas hésité à procéder au renouvellement de leurs semences et à essayer les variétés recommandées qui, dans les expériences récentes ou dans les exploitations normales dirigées par d'excellents agronomes praticiens, ont accusé des rendements très élevés, rendements qui nous assureraient de façon définitive la victoire du blé, s'ils étaient au moins généralisés dans les bonnes terres du centre et du midi de la France. On se montre assez confiant sur la soudure. Les importations aidant, l'approvisionnement des grandes minoteries est assuré on ne peut mieux, et la culture semble, en ces quinze derniers jours, avoir accru ses livraisons aux moyens et petits moulins. La mouture à façon a même été, nous a-t-on dit, plus active dans le Nord, le Pas-de-Calais, l'Oise et autres départements. D'aucuns prétendent qu'il y a dans maintes fermes des réserves en blé d'une certaine importance. Par des livraisons régulières, elles seront rapidement épuisées sans doute. En somme, les transactions ont une bonne allure et les prix, comme nous l'avons constaté déjà, tendent de plus en plus à s'unifier. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, il n'y a plus dans la marchandise les grandes différences de qualité et de poids spécifique que l'on fait toujours ressortir après la récolte. C'est pour cela que nous avons vu les prix des blés du Bourbonnais, du Berry, du Nivernais se rapprocher de ceux que l'on pratique sur les blés de Beauce, de Brie, de Picardie et des Flandres. Les fluctuations sont légères. Peut-être s'était-on à tort effrayé des plus-values acquises en avril et précédemment. Les circonstances ont entraîné une sorte de stabilisation. Vers le milieu de la séance, l'amélioration des offres a été assez sensible pour quelques provenances, par exemple celles de Beauce et de l'Oise.

Nous enregistrons les prix suivants, pratiqués l'après-midi, et concernant la marchandise disponible, départ :

Blés de Beauce, région de Chartres, principalement, 176 à 177.
Orléanais et Gâtinais, 176 à 177.
Touraine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, 177 à 178.
Poitou, Vienne, 177 à 178.
Anjou, Vendée, Loire-Inférieure, 177 à 178.
Ile-de-France, 175 à 176.
Seine-et-Marne, 175 à 177.
Yonne, Côte-d'Or, 176 à 177.
Oise, Aisne, suivant poids spécifique, 174 à 175.
Somme, 174.
Eure, 176 à 177.
Normandie, 175 à 176.
Allier, Nièvre, Puy-de-Dôme, 180 à 181.
Cher, 178 à 179.
Indre, 178 à 179.
Sarthe et Mayenne, 176 à 177.
Nord et Pas-de-Calais, 173 à 174.

SONS ET ISSUES. — Tendance plus calme en toutes qualités d'issues de mouture; on se borne à l'exécution des contrats récents, la demande s'était un peu affaiblie dans les centres d'élevage, en raison même de la bonne production des fourrages verts. D'ailleurs, les troupeaux occupent leurs pâturages. Peut-être, la consommation des sons serait-elle plus importante si les qualités répondaient bien aux désirs des éleveurs. Il faut souhaiter que les restrictions de blutage imposées à la minoterie soient bien tôt supprimées, surtout si les perspectives de bonnes récoltes céréalières sont comprises. Il y a d'assez gros marchés en cours d'exécution, de sorte que la grainetierie, disposant d'appréciables réserves, n'est pas très disposée à passer de nouveaux marchés, tant en disponible qu'en livrable. Nous voyons donc de nouveau dans une période de calme. Les affaires sont restreintes sans doute, mais faciles et c'est dans les limites qui suivent qu'elles s'engagent :

Sons gros et de belle qualité en disponible, 74 à 76; en livrable sur les 4 mois de juin 76 à 77.

Sons ordinaires, principalement en fabrication des grandes minoteries du rayon de Paris, en disponible, 70 à 73; en livrable, 74 à 75.

AVOINES. — Comme nous l'avons déjà expliqué, les prix tendent à s'unifier; les offres sont dans l'ensemble d'une importance secondaire, et l'on peut même dire nulles en ce qui concerne les Ligowo de la région parisienne et les sortes de Bretagne. On recherche par conséquent les grises de Brie et de Beauce et les noires de Touraine et du Berry qui présentent encore de fort belles qualités, avec un poids spécifique d'au moins 47-48 kilos. Il y a peu de réserves en grainetierie. Les avoines d'importation devront remplir les vides, en période de soudure. Des affaires sont au reste engagées, surtout en avoines de La Plata. Les dernières semences sont belles; cependant les jeunes plantations souffrent d'un manque d'eau dans maintes terres de Brie et de Beauce; une pluie modérée leur serait réellement nécessaire. La tendance est plus calme que mercredi et le recul n'a fait que s'accroître vers la fin de la réunion.

Les prix s'inscrivent comme suit, en disponible, départ :

Avoines grises de Beauce, Eure et Brie, 122 à 123.
Avoines grises d'hiver du Poitou, 127 à 128; du Berry, des Charentes ou autres provenances, 125 à 126.
Avoines noires du Centre et de Touraine, 123 à 124.

SARRASINS. — Pas plus d'offres que précédemment; mais demande faible, en raison principalement des hauts prix de mandés et qui rendent forcément trop onéreuse l'alimentation des oiseaux de basse-cour. Aussi dans les campagnes remplace-t-on le sarrasin par des menus grains, et parfois même du bon blé. Cela est plus économique. En définitive, affaires médiocres. Prix ferme. Nous enregistrons les suivants : sarrasin de Bretagne 170 à 171, de Normandie 172 à 173, en disponible, départ.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 20 mai 1927.

PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1926 478 à 480
Seigle	445 à 448
Avoine	435 à 440
Orge mouture	438 à 440
Orge brasserie à ...
Sarrasin	175 à 180
Son	80 à 85
Fèves à ...
Farine à ...

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	260 à 280
Paille	110 à 120
Foin, les 500 k. en ville...	300 à 320
Paille	150 à 160

VINS

Il semble que nos vins de pays ont atteint l'apogée de leurs cours commerciaux. Les stocks à la propriété sont nuls, ou à peu près, et seule la consommation peut payer, et encore combien peu souvent, les prix excessifs auxquels les détenteurs désirent arriver pour les quelques rares barriques qui existent encore dans leurs celliers.

Les vins de 1926 ont certainement de la qualité, et peuvent être mis et gardés en bouteilles. Ils en valent la peine, d'autant que la clientèle ne semble pas boudier dans certains milieux devant les prix fantastiques auxquels nos vins sont cotés sur la carte des vins de très bons restaurants. Ils sont là du reste en très bonne compagnie et leurs prix sont appuyés par ceux des grands crus qui ne laissent pas que d'effrayer quelque peu les consommateurs, ainsi qu'entend par la modestie relative de nos muscadets.

Est-il possible de nous rendre compte de nos stocks actuels à la propriété ? Il est bien difficile de les évaluer, la consommation en franchise, jointe à la consommation naturelle du vin, ne pouvant être connue que par les déclarations de récoltes et par soustraction du montant des ressources au lendemain de ces déclarations, de l'année précédente, du total des sorties déclarées pendant l'année et du stock à fin septembre. Or, dans notre région, la consommation en franchise varie considérablement. Elle peut aller de 1 à 4 au moins, suivant l'importance de la récolte et les facilités de réajustation.

En fin de septembre 1926, la production de notre département était évaluée par les producteurs eux-mêmes, d'après leurs déclarations à... 293.077 hect.

Le stock provenant des récoltes antérieures était déclaré pour... 109.378 —

Le total de nos ressources était donc de... 402.455 hect.

A fin avril, le total des sorties était de... 117.674 —

284.781 hect.

Nous avons encore avec mai cinq mois de consommation élevée.

Il semblerait donc, étant donné que tout le monde soit d'accord pour croire à l'épuisement des stocks à la propriété, que la consommation en franchise a été fort importante et ait contribué largement à cet épuisement.

A côté de cet aperçu sur le résultat de notre dernière récolte, voyons quelle est la situation du commerce.

A fin d'avril, les quantités de vins de toutes sortes, soumises au droit de circulation, étaient de... 534.254 hect.

Le stock commercial en entrepôt à la même date était de... 145.859 —

soit donc un total de... 680.113 hect.

Comme on le voit, par les chiffres ci-dessus, la consommation a dû forcément se rejeter sur les vins étrangers. C'est donc par l'importation des vins du Midi et de l'Algérie que nous avons été ravitaillés, et largement. C'est encore par eux que nous continuerons à l'être sur la campagne prochaine. Les apparences sont peu brillantes dans notre vignoble. La sortie des mannes n'est pas bien faite. La pyrale commet déjà en maints endroits des dégâts sensibles.

Enfin le commerce ayant confiance dans le maintien des prix actuels, a déjà et depuis plusieurs semaines, traité des quantités intéressantes de vins d'Algérie sur la prochaine récolte, à des prix au degré qui lui ont semblé intéressants.

Il est probable que nous échapperons cette année aux gelées printanières. Que seront les attaques des insectes ?

Nous cotons, pour les vins de la récolte 1926 :

Récolte 1926	
Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	950 à 1050
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	850 à 900
Muscadet 2 ^e ch., »	800 à 850
Gros-plant 1 ^{er} ch., »	550 à 600
Gros-plant 2 ^e ch., »	450 à 500

BESTIAUX

Paris-La Villette, 9 mai.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps orageux impose la prudence aux acheteurs, d'autant plus que la situation est extrêmement mauvaise aux abattoirs et aux Halles.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.532; vaches 1.268; taureaux 515; soit un total de 4.315, contre 4.439 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.208 gros bovins contre 768.

La vente a été difficile avec baisse de deux sous par livre, parfois trois sous. A noter que dans l'ensemble la qualité a été très médiocre. Trois wagons de bœufs blancs d'herbe sont parvenus, mais ce sont de gros animaux. Très peu de sujets extra ordinaires ont pu être placés vers 5 fr. 80.

VEAUX. — Amenés 2.455 contre 2.423 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 285 contre 184.

La vente a été calme comme allure, mais assez facile néanmoins par suite des besoins. Hausse de deux à trois sous par livre nette. Toutefois, il y a eu des tiraillements vers la fin de la réunion.

MOUTONS. — Amenés 14.385 contre 14.936 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 3.270 contre 880.

La vente a été mauvaise avec fléchissement de 10 à 15 francs par tête. Alors qu'il y a très peu de temps on payait des laitons extra jusqu'à 10 francs la livre, cette marchandise surfine n'obtient plus qu'exceptionnellement 9 francs.

PORCS. — Amenés 2.368 contre 2.275 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 730 contre 580.

La vente a été généralement difficile. Toutefois si elle a été relativement bonne pour les porcs maigres qui seuls sont en demande, elle a été extrêmement mauvaise pour les porcs gras.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra, 8,50 à 8,60 le kilo vif; bons maigres de pays, 8,20 à 8,60; fonds de porquets, 7,50 à 7,80; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7,80 à 8,10; gros gras 7,50 à 7,80; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7,20 à 7,80.

COCHES. — Vente très mauvaise et presque impossible; la cote s'établit entre 4 et 5,20; laitonnages jusque vers 6 francs. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 9 mai.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2532	420	
VACHES	1268	350	
TAUREAUX	515	100	
Totaux	4315	870	

Vente difficile.

VEAUX. — 2455 76
Vente assez facile.

MOUTONS. — 14385 3600
Vente mauvaise.

PORCS. — 2368
Vente irrégulière.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.				
Bœufs	10 40	9	7	40 11 30
Vaches	10 40	8 40	7	11 50
Taureaux	7 70	7 30	7	8 40
Veaux	13 20	11 10	8 40	14 70
Moutons	15 80	12 50	9 50	17 40
Porcs	12	10 72	7 58	12 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{re} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.				
Bœufs	6 24	5 04	3 70	7
Vaches	6 24	4 70	3 50	7 37
Taureaux	4 62	4 07	3 50	5 22
Veaux	7 92	6 44	4 62	8 82
Moutons	7 90	7 12	4 18	8 70
Porcs	8 40	7 50	5 30	8 60

Paris-La Villette, 16 mai.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le débit aux abattoirs ayant été un peu meilleur ces derniers jours, il y avait des besoins, mais la vente aux Halles a été bien médiocre ce matin.

GROS BÉTAIL. — Amenés : bœufs 2.295; vaches 1.148; taureaux 435, soit un total de 3.878 contre 4.315 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 538 gros bovins contre 870.

Les affaires ont été faciles en raison du petit total amené. Il y a eu hausse de deux sous en extra et en première qualité et de quatre sous par livre en deuxième et troisième.

VEAUX. — Amenés 3.030 contre 2.455 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 245 contre 283.

La vente a été mauvaise devant l'exagération des arrivages et à la suite de la forte baisse subie sur la viande de veau aux Halles ce matin. On a reculé de deux à quatre sous, ce qui a effacé la hausse de jeudi dernier.

MOUTONS. — Amenés 13.868 contre 14.315 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 2.240 contre 1.208.

La vente a été facile quoique moins bonne qu'on ne prévoyait, la cheville ne montrant aucun empressement. Hausse de 5 à 10 francs par tête.

PORCS. — Amenés 2.908 contre 2.368 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 710 contre 730.

La vente a été difficile avec recul de 20 francs environ aux 100 kilos vifs sur l'ordinaire.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 8,50 à 8,60 le kilo vif; bons maigres de pays, 8 à 8,50; maigres ordinaires et petite marchandise, 7,40 à 7,60; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7,50 à 8,10; porcs du Midi, de l'Aveyron et du Sud-Centre, 7,40 à 7,90.

COCHES. — Vente mauvaise. La cote s'établit entre 4 et 5,20; laitonnages jusqu'à 6 francs. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessaires par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, rue de la Fosse, à Nantes.

OFFRES

54. — A vendre, forte charrette à ressorts et une voiture à quatre roues, quatre places avec capote. Le tout en parfait état.

55. — A vendre jument 5 ans, bai brun, taille 1^{re} 60, douce, très franche, apte à tous travaux.

56. — A vendre, à l'état neuf, une charrette pour deux bœufs. Convient pour fourrage et fumier.

57. — A vendre, lot muscadet 1925, 2^e choix, 725 fr. la barrique, prise à la propriété.

58. — A vendre, jeunes bœliers South-down issus bergerie d'élite classée; s'adresser à M. Eugène de Grandcourt, place de l'Eglise, Saint-Fulgent (Vendée).

59. — A vendre, break non couvert, six places intérieur. Très bon état.

60. — A vendre : 1^{er} une génisse jersaise 15 mois; 2^e coqs et poules Orpington fauve.

61. — A vendre : 1^{er} deux vaches normandes au deuxième veau, inscrites au Herd-Book de la Loire-Inférieure; 2^e une vache nantaise prête à vêler.

62. — A vendre, un beau taureau nantais de neuf mois, père et mère primés, et une génisse nantaise de 5 mois 1/2, père et mère primés.

63. — A louer, pour la Saint-Marc prochaine, une bordure de 10 hectares, située à la Gravouillère, en Saint-Cyr-en-Retz, et comprenant terres labourables, prés et vignes. Logements en bon état. S'adresser à M. Henri Ayerty, la Roulière, Saint-Cyr, par Bourgneuf.

64. — A louer, ferme de 4 hectares 1/2, pour la Toussaint 1927, située commune de Vertou et comprenant terres, vignes, vergers et prairies.

65. — A vendre, en confiance, une vache moyenne, race croisée, six ans, de bon rapport. S'adresser à M. Lejay aîné, à Bouaye.

66. — A louer à 1/2 fruits, pour le 1^{er} novembre 1928, ferme de 40 hectares, située à 7 kilomètres de Nantes. Références.

67. — A vendre : 1^{er} Voiture anglaise, 2 roues, bon état. On échangerait contre charrette à ressorts; 2^e 1 faneuse Piltier.

68. — A vendre : 1^{er} 1 faucheuse Piltier, 2 bœufs, bon état, bas prix; 2^e 1 javeluse à 1 cheval, état neuf. Prix modéré; 3^e 1 moteur Bernard sur chariot, 8 C.V. et sa battisse à secoueurs, marche parfaite.

69. — A louer pour le 1^{er} novembre 1928, une ferme de 6 hectares 23 ares, terres, prés, vignes, et située à proximité de Nantes. S'adresser à M. Dézaunay, 2, rue Tournefort, à Nantes.

70. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint 1927, bordure de 2 hectares, située commune de Vertou.

71. — A vendre environ 20 mètres tuyaux cuir 40 mm, rivetés cuivre, avec raccords cuivre, lance cuivre et arroseur automatique 2 branches. Le tout état neuf. Prix à débattre.

72. — A vendre, beau taureau pure race Normande, âgé de 5 mois.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 16 mai.

Amenés		Invendus	
BŒUFS	2295	35	
VACHES	1148	30	
TAUREAUX	435	12	
Totaux	3878	77	

Vente facile.

VEAUX. — 3030 850
Vente mauvaise.

MOUTONS. — 13868 100
Vente facile.

PORCS. — 2908
Vente difficile.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{re} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.				
Bœufs	10 70	9 40	7 30	11 50
Vaches	10 70	8 80	7 40	11 70
Taureaux	8	7 60	7 30	8 80
Veaux	13 60	11 60	9	15 10
Moutons	16 20	13	10	17 80
Porcs	12	10 72	7 58	14 28

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{re} q. 2 ^e q. 3 ^e q. Extr.				
Bœufs	6 42	5 26	3 90	7 13
Vaches	6 42	4 93	3 70	7 40
Taureaux	4 80	4 26	3 65	5 46
Veaux	8 26	6 73	4 95	9 06
Moutons	8 10	6 11	4 40	8 90
Porcs	8 40	7 50	5 30	8 60

Marché Talensac

Nantes, le 20 mai 1927.

		PRIX	
		Amenés	Vendus
Bœufs	481	5,40
Vaches	900	6,25
Veaux	481	6,90
Moutons	481	6,25
Porcs	481	6,25

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS DE MAI

Lundi 23 : Avesac, Bougenais. — Mardi 24 : Quilly, Sion, Saint-Joachim, Vallet. — Mercredi 25 : Conqueruil, Joué, Nantes, Saint-André-des-Eaux. — Jeudi 26 : Mesquer, Missillac, Plessé, Vay. — Samedi 28 : Fégréac, Ruffigné.

Lundi 30 : Assérac, Donges, Moisdon, Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Mardi 31 : Bougenais, Bourgneuf, Montoir.

MOIS DE JUIN

Mercredi 1 : Châteaubriant, Guérande, Machecoul, Moisdon, Nozay. — Jeudi 2 : Ancenis, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 3 : Clisson, Herbignac, Nort. — Samedi 4 : Abbaretz, Saint-Etienne-de-Mont-luc.

Lundi 6 : Bouée, Joué, La Limouzinière, La Remaudière, Soudan, Saint-Colombin, Saint-Lyphard, Varades. — Mardi 7 : Blain, Le Loroux-Bottereau, Port-Saint-Père, Riaillé, Soulvache, Saint-Etienne-de-Mont-luc. — Mercredi 8 : La Chapelle-des-Maraux, Guenrouët, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-

Père-en-Retz, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Mercredi 8 : Nantes. — Jeudi 9 : Aigrefeuille. — Vendredi 10 : Saint-Molf, Sainte-Pazanne. — Samedi 11 : Ancenis, Arthon, Petit-Auverné, Pontchâteau.

Lundi 13 : Touvois, Vigneux. — Mardi 14 : Boussay, Guérande (La Madeleine). — Mercredi 15 : Châteaubriant, Montbert (Geneston), Pornic, Savenay, Saint-Aignan, Vigneux. — Jeudi 16 : Ancenis, Bourgneuf, Fresnay, Héric, Saint-Jean-de-Corcoué. — Vendredi 17 : Clisson, Herbignac, Nort. — Samedi 18 : Saint-Père-en-Retz, Teillé, Varades, Vieilleveigne. — Mardi 21 : Legé. — Mercredi 22 : Missillac. — Jeudi 23 : Plessé. — Vendredi 24 : Assérac (Pont-d'Armes), Guéméné. — Samedi 25 : Assérac (Pont-d'Armes), La Chapelle-Clain, Machecoul, Montoir, Les Sorinières. — Lundi 27 : Moisdon. — Mardi 28 : Alet. — Jeudi 30 : Bougenais, Guérande.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis par le Syndicat et pour livraisons par 100 k. minimum

Au cas où les commandes de nos adhérents porteraient sur des marchandises logées en sacs de moins de 100 k., nous les prévenons que sans avis préalable nous ferons expédier deux sacs de cette marchandise, cela afin d'obtenir la sortie d'octroi, qui n'est accordée que pour 100 kilos minimum.

RIX AUX 100 KILOS
sans engagement et sauf variations :

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon N° 1...	(sacs de 100 k.)	199	»»
d° N° 2...	d°	192	»»
d° N° 1...	d°	177	»»
d° N° 1 et 2	d°	169	»»
Brûlés de riz extra	d°	manq.	
Issues de riz (sacs de 75 et 65 k.)		110	»»
Remouages de fèves	d°	127	»»

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes. — Diminution de 2 francs par 100 kilos pour les livraisons faites de Chantenay.

Tourteaux en farine et divers

Coprah, en pains ou en farine (sacs de 50 kilos)	142	»»
Arachides russiques en farine, extra blancs (sacs de 75 k.)	169	»»
Arachides russiques en farine, blancs (sacs de 75 kilos)	140	»»
Arachides Coromandel en farine (sacs de 100 kilos)	129	»»
Palme en farine (sacs de 50 k.)	112	»»
Cossettes de manioc (sacs de 60 kilos environ)	150	»»
Avoine grise de pays (sacs de 50 k.)	140	»»
Blé noir (sacs de 100 kil.)	189	»»
Mais pour volailles (les 100 k. nus)	127	»»

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements s'adresser à la
PUBLICITÉ DE L'OUEST, 11, Rue de la Fosse, NANTES
Téléphone : 8.81

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succr
1, Rue Sainte-Catherine
NANTES
Constructeur



MOTEURS ÉLECTRIQUES
neufs, occasion, tous courants, tous voltages
VENTE - LOCATION - ÉCHANGE
Atelier de rebobinage de tous moteurs
Installati d'Usines et de Châteaux
R. Pointière - J. Le Clech
ÉLECTRICIENS
1, Rue Rameau, NANTES - Téléphone 16.52

Si vous voulez acheter ou vendre
COMMERCÉ, IMMEUBLE, TERRAIN, etc.
Adressez-vous à MM. Aguesse et Perhous
Agence Commerciale de l'Ouest
9, rue Franklin - NANTES - Tél. 23-39

DENTISTE rue de Coulmiers
et CLINIQUE DENTAIRE
1, Chaussée de la Madeleine - NANTES
INDICATION aux Membres du Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et à leurs Familles
SPÉCIALITÉ DE DENTIERS

Hernies - Déplacement des Organes
Les bandages Ceintures les plus perfectionnés se trouvent à CENTRAL HYGIÈNE, 1, rue Arche-Sèche, Nantes (près pl. Royale). Conseils gratuits par spécialiste.

P. NOTERMAN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Avenue de la Martinière - Nantes
(près du Grand-Port de Nantes)
Consultations tous les Jours, Jolis, Vendredis exceptés
Spécialité des Appareils dentaires

CONCOURS
Remplacer les 2 traits par 2 mêmes lettres, de façon à trouver une ville du département de la Mayenne.
L-V-L
Tous lescripteurs qui enverra avec ce BOY une réponse exacte à ARTIST'S SERVICE, 22, place Charles-Fillon, Paris, 17^e, aura droit à une ŒUVRE D'ART de 60 francs.
Joindre une enveloppe timbrée portant votre adresse
Rien à payer pour participer à ces concours 66

LES SOUSCRIPTIONS A LA
RENTE 6%
amortissable à 150%
en 50 Ans
sont reçues sans frais
A LA
Banque de la Loire-Inférieure
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
- NANTES -

MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Sur 100 femmes, il y en a 90 qui sont atteintes de Tumeurs, Polypes, Fibromes et autres engorgements, qui gênent plus ou moins la menstruation et qui expliquent les Hémorragies et les Pertes presque continuelles auxquelles elles sont sujettes. La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, le ventre commence à grossir et les malaises redoublent. Le Fibrome se développe peu à peu, il pèse sur les organes intérieurs, occasionne des douleurs au bas-ventre et aux reins. La malade s'affaiblit et des pertes abondantes la forcent à s'aller presque continuellement.
QUE FAIRE ? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une Cure avec la
JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY, composée de plantes spéciales, sans aucun poison, est faite exprès pour toutes les Maladies intérieures de la Femme : Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Accidents du Retour d'Âge, Étourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIÉNINE des DAMES. La boîte 5 fr. 50, impôt compris.
La JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 9 fr. 75, impôt compris.
Bien exiger la véritable JOUVENCE de L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge.

PLUS DE FEU
30 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-MICHEL
H. PERON, CHATEAUBRIANT (Indre)
TOUTES PHARMACIES, BOUCHÈRE FINE

VOITURES d'ENFANTS
(Spécialité)
A. MAINGUY
23, Chaussée de la Madeleine - NANTES
Téléphone 24.89
TOUTES REPARATIONS
Vente directe à la Clientèle et au prix de fabrication

A affermer en Anjou
A PRIX D'ARGENT OU A MOITIÉ FRUITS
VIGNOBLE REPUTE
comportant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, chais, caves dans le tuf, pressoirs, matériel.
Contenance : en vigne blanche et rouge, environ : 10 hect. ; en labour : 4 hect.
Pour tous renseignements, s'adresser à M. D. FRANCOIS, licencié en droit, expert-foncier, à ANGERS, 68, boulevard du Poi-René.

MOTEURS ELECTRIQUES
Neufs et Occasion - Réparations
A. GOHAUD
4, quai de la Maison Rouge - NANTES
Téléphone 31-43
INSTALLATION LUMIÈRE ET FORCE

VACHES BRETONNES pures pie-noire tuberculines, chevaux, bidets et postiers.
GUERISO R. D. CALE DE LA GALE du cheval, chien, mouton, par une seule application. BOT, vétérinaire-éleveur, VANNES (Morbihan).

LES SOUSCRIPTIONS A LA RENTE 6%
amortissable à 150%
en 50 Ans
sont reçues sans frais
A LA
Banque de la Loire-Inférieure
Albert DELIMELE et C^o
22, Rue du Calvaire, 22
- NANTES -



Le « SOURIR » est un amortisseur idéal pour bicyclettes.
Il nivelle la route ! sa douceur est une merveille.
Il procure un confort inconnu jusqu'à ce jour.
Demandez-le chez votre agent.
Pour la vente, s'adresser à M. ALLAIRE, rnoaré (L.-Inf.), tél. 9. Notices et renseignements agence franco-belge, place du Commerce, 4 Nantes.

FABRIQUE DE MEUBLES ET SIEGES
EN TOUS GENRES
F. DELAROUX
19, 21, 27, Rue des Hauts-Pavés - NANTES
Grand choix de Chambres à coucher et salles à manger
FABRICATION SOIGNEE

D. SAMOUEL & FILS
Experts-Comptables
34, Boulevard Saint-Aignan, 34 - NANTES
Travaux de Comptabilité
Vérification de Lettres de Voitures
Achat et Vente d'immobles
FONDS DE COMMERCE

LOCOMOBILES
PRESSES
BATTEUSES
ALBARET
RANTIGNY (Oise)

Viticulteurs
N'oubliez pas que contre **MILDIOU** et **OÏDIUM**
les traitements alternés de
Bouillie Schlœsing et Soufres Noirs Schlœsing
— SONT SOUVERAINS —
Souvenez-vous que contre **COCHYLIS**, **EUDËMIS** et **MILDIOU**
les traitements alternés de
Bouillie Cupro-Arsenicale et Nicopoudre Schlœsing
— SE SONT CLASSES AU 1^{er} RANG —
NOTICE FRANCO SUR DEMANDE
Usines SCHLËSING Fr. & C^o, 175, Rue Paradis, MARSEILLE
Agence et Dépôt à BORDEAUX, 59^{bis}, Cours Victor-Hugo

ANJOU, A VENDRE BELLE PROPRIÉTÉ
VITICOLE, 30 hect., dont 18 de vigne, louée à 1/2 ; bâtiments état neuf, S'ad. à BOISDE, expert, Saint-Mars-la-Jaille.

ON DEMANDE
VACHER pour faire valoir, dans le Maine-et-Loire, ferme à BÉLÉ, TERNAY, Vern-d'Anjou (Maine-et-Loire).

PULVÉRISATEURS
à dos et à traction animale
PERRAS
les plus robustes, les mieux établis
APPAREILS MIXTES
pour la vigne et le blé
Se méfier des contrefaçons
Nombreuses références
Tous ces appareils sont vendus au prix de fabrication par
E. PILLORGET, 2, rue Guépin
Agent de PERRAS
FABRIQUE DE BOUCHONS
Tout le Matériel moderne pour Caves et Chais

Un Age de Brabant qui résiste...

FOIRE DE NANTES
La démonstration de la Supériorité des Ages Nervurés et Thermiqués des Charrues "HUARD" a obtenu le plus vif succès (un age « Huard » de 12 kil. 500 pour brabant de 95 à 115 kil., supporte un tracteur de 2.000 kilogs ; un age ordinaire plein, du même poids, ne peut résister qu'à 700 kil.).
Les Etablissements Huard sont, sans contredit, les plus importants de France pour cette spécialité. Leur production annuelle de Charrues-Brabants dépasse vingt mille.
Le Ministre des Colonies ne pouvait manquer de donner une attention spéciale à ce stand, car les Charrues Huard sont actuellement les plus répandues en Algérie, à Madagascar et aux Colonies.

... LE DANGER.
Tous les agriculteurs connaissent les graves ennuis d'avoir l'âge de leur brabant faussé en cours de labour : arrêt du travail, perte de temps, frais élevés de réparation, etc...
A peine réparé, cet âge peut, plus facilement encore, être faussé une seconde fois, puis une troisième, etc...

... LA SÉCURITÉ. — Tous ces ennuis, les agriculteurs peuvent les éviter, en faisant l'acquisition d'un Brabant « HUARD », avec AGE NERVURÉ et THERMIQUÉ.
Cet âge est garanti avoir une résistance DEUX ET TROIS FOIS PLUS GRANDE QU'UN AGE ORDINAIRE. Ainsi :
une charrue de 95 kil. peut supporter un attelage de 2 chevaux
une charrue de 130 kil. — 4 chevaux
une charrue de 150 kil. — 6 chevaux
une charrue de 200 kil. — 8 chevaux

... DES GARANTIES. — Tout age « HUARD » est livré avec un certificat d'épreuve et de garantie. Si, par impossible, il lui arrivait accident, il serait immédiatement et gratuitement remplacé.
Aucun autre constructeur, aucun, ne peut offrir les mêmes garanties.
L'acquisition d'un Brabant « HUARD » avec age nervuré et thermiqué, s'impose donc à tout agriculteur soucieux de son temps et de son argent.

Etablissements HUARD & C^o, CHATEAUBRIANT (Loire-Inf)
TÉLÉPHONE 13



Brabant double type B



Brabant double type MT

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.08
DEPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

CONCOURS
100.000 FRANCS DE PRIX
IVAL FERN
Un embarras de voitures a séparé dans la nuit en trois groupes des hommes-sandwiches. Chaque groupe formant un mot, veuillez nous indiquer la phrase qu'il formait, avant d'être dispersé.
Découpez ce BOY et adressez-le, aujourd'hui même, avec votre réponse au
CONCOURS "Service L" 51, rue du Rocher à PARIS
Joindre, pour la réponse, une enveloppe timbrée portant votre adresse 205

Pour tout ce qui concerne **L'ÉLECTRICITÉ**
ÉCLAIRAGE - CHAUFFAGE - APPAREILS DOMESTIQUES - FORCE MOTRICE
Adressez-vous
à la **SOCIÉTÉ NANTAISE D'ÉLECTRICITÉ**
23, Rue de Strasbourg à NANTES
GRAND CHOIX DE LUSTRE - DÉMONSTRATIONS, CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Tout l'Ameublement
A. FOURNIER-GUERIN
Bénitier - Tapisserie
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
Meubles de tous styles, Glaces, Sommiers, Tentures, Tapis, etc...
— LIVRAISON A DOMICILE —

VINS LUNEAU-SIFFON
Quai Baco
NANTES

Etablissements H. BARBOT
à TROYES (Aube)
Brabants
112 à 162 kilogs
PRIX à partir de 460 fr.
Cultivateurs, demandez notre Catalogue et retenez bien ceci !
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIÈRE QUALITÉ
— GARANTIES LES MEILLEURES —



GUEUDET HABILLE BIEN
10, Rue Crébillon - NANTES
COMMUNIONS
MARINS, Col Ottoman, depuis... 79 fr.
MARINS, Col Danton Serge, depuis... 125 fr.
SMOKING, Serge ou Gabardine, depuis... 175 fr.
TOUT LE VETEMENT
Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Pompes et Motos-Pompes pour les soutirages et transvasement des vins.
Pompes et Motos-Pompes pour l'arrosage.
Tuyaux toiles et caoutchouc
Bouchons, Matériel moderne pour Caves et Chais.
Pulvérisateurs - Souffreuses
E. PILLORGET 2, Rue Guépin NANTES